

**DECISION N° 001/Com PORTANT LISTE DES CANDIDATS AUTORISÉS À
PRENDRE PART AU TEST D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE CONSEILLER ET
D'AVOCAT GÉNÉRAL DE LA COUR SUPRÊME**

La commission chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de conseiller et d'avocat général de la Cour suprême du Bénin,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 7 novembre 2019 ;

Vu la loi n° 2022-10 du 27 juin 2022 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour suprême ;

Vu la loi n° 2022-11 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour suprême ;

Vu l'ordonnance n° 2025-007-c/PCS/SG/DC/DRICI/DAF/SA du 13 février 2025, actualisant l'ordonnance n° 2024-001-C/PCS/SG/DC/CAB/SA du 5 janvier 2024 portant mise sur pied de la commission d'évaluation d'aptitude aux fonctions de magistrat de la Cour suprême ;

Vu la liste des cinquante-trois (53) dossiers de candidatures aux fonctions de magistrat de la Cour suprême ;

Vu le procès-verbal des résultats des délibérations de la Commission, en sa séance du mercredi 5 mars 2025, relatives à l'étude des dossiers de candidature aux fonctions de conseiller et d'avocat général à la Cour suprême,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : en application des dispositions des articles 134 de la Constitution du 11 décembre 1990 modifiée par la loi n° 2019-40 du 7 novembre 2019 et 10 de la loi portant statut des magistrats de la Cour suprême et après examen des dossiers de candidature, les candidats dont les noms suivent sont autorisés à prendre part aux épreuves écrites et orales en vue de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de conseiller et d'avocat général à la Cour suprême du Bénin :

Il s'agit de :



- 01 - GBENAMETO Sèyivi Justin, magistrat
- 02 - ADAM-BONGLE Abdoubaki, magistrat
- 03 - HOUNTONDJI Eric, enseignant-chercheur
- 04 – ADJAKAS Comlan Christian, magistrat
- 05 – ANAGONOU Kouessi Bienvenu, magistrat
- 06 - ADIGBLI Ignace, magistrat
- 07 – DASSI Thomas Mahougnon, magistrat
- 08 – DEGUENON Kingnon Clotaire, administrateur civil
- 09 – LINSOUSSI Aïdo Nasser Michel, magistrat
- 10 - YEYE Epiphane, magistrat
- 11 - GOUNON Armand, magistrat
- 12 – TCHINA Serge, magistrat
- 13 - ASSOUMA AMADOU Bachirou, magistrat
- 14 - ADJIBOYE Koutchoro Ambroise, magistrat
- 15 - ALLAVO Hervé Marcel, magistrat
- 16 - AHOYO Cosme, magistrat
- 17 - ALEDJI Ousman, magistrat
- 18 - GBOSSOU Alphonse, magistrat
- 19 - BAKARY Nourou Dine Malick, magistrat
- 20 – AGBOWAÏ Sosthène Paul Armand, magistrat
- 21 – LALLY Dossa Guillaume, magistrat
- 22 - GBODOU Florentin, magistrat
- 23 – KANHOUNON Norbert Boccace, administrateur civil
- 24 - ATAYI Christian, magistrat
- 25 - DATO Désiré Padel, magistrat
- 26 - YEHOUEYOU Léon Pape P. M., magistrat
- 27 - AHOUANSOU Edmond, magistrat
- 28 - KPEHOUNOU Assèh Maximilien, magistrat
- 29 - KADJEBIN E. Fortunato, magistrat
- 30 - SONSARE Mouhamadou, administrateur civil
- 31 - ZODEHOUGAN Edith Ghislaine, magistrat
- 32 - HOUNGA Odile Dohoué, administrateur civil
- 33 – HOUNYOVI Kokou Agbézoungué Bernadin, magistrat
- 34 - FAGNIDE Jijoho Convers Paul, magistrat
- 35 - KODJO Mèdessey Aubert, magistrat
- 36 - AZO Yaovi Rodolphe, magistrat
- 37 - AHOGA Jules, magistrat
- 38 - ABDOU-LATIF Ayinla, M. Akim, magistrat
- 39 - DEWEDI Eric, professeur de droit privé
- 40 - KOFFI Romain, magistrat



41 - DASSI Apollinaire, magistrat

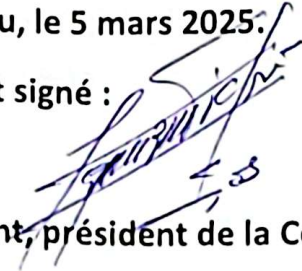
42 - TIDJANI SERPOS Olushegun Romaric, magistrat.

Article 2 : lesdites épreuves se dérouleront suivant le programme en annexe, le lundi 10 mars 2025 à partir de 10 heures précises, au siège de la Cour suprême à Porto-Novo.

Article 3 : la présente décision est publiée partout où besoin sera.

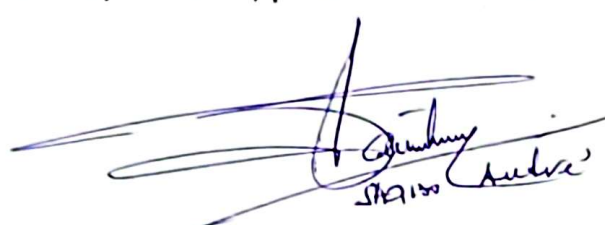
Fait à Cotonou, le 5 mars 2025.

Ont signé :


Victor D. ADOSSOU, président, président de la Cour suprême


Noël GBAGUIDI, membre, représentant le Président du Conseil supérieur de la magistrature


Ibrahim D. SALAMI, membre, président de la chambre administrative


Vignon André SAGBO, membre, président de la chambre judiciaire


Angelo HOUNKPATIN, membre, bâtonnier de l'Ordre des avocats

Fifamè Joseph DJOGBENOU, représentant le Garde des sceaux, ministre de la justice

Léon JOSSE, Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**Saturnin D. AFATON, procureur général près la Cour suprême, personne
ressource**